

# COMPTE RENDU

## Réunion du Vendredi 26 Mars 2021

**Présents** : Messieurs BALU Luc, CHEVALLIER Kevin, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence.

**Absent** : BERTHET Audric : pouvoir transféré à M BALU Luc

\*\*\*\*\*

Heure de début de la séance 19h14.

Vote du huis clos à l'unanimité au vu du contexte sanitaire.

Vote de la secrétaire de séance du jour : Mme PLOUZEAU Clémence.

\*\*\*\*\*

### **1. Approbation du compte de gestion**

Mme le maire présente le compte de gestion de l'année 2020. Il est observé un excédent de recette dans le compte de fonctionnement. Est-ce dû à la crise sanitaire que nous traversons ? Globalement, l'année 2020 présente un bon exercice comptable.

Pour la partie investissement, le déficit observé s'explique par le fait que les subventions ne sont pas encore perçues par la comptabilité.

Résultats de fonctionnement	dépenses	= 263537.18 €
	Recettes	= 325319.48 € dont résultat reporté de 179570.11 €
Résultats d'investissement	dépenses	= 33595.08 €
	Recettes	= 9327.42 € dont résultat reporté de 143862.72 €

L'ensemble des membres du conseil approuve compte des gestions.

### **2. Approbation du compte administratif**

Mme le Maire quitte la salle du conseil pour la présentation du compte administratif. M. GROSBOIS, 1<sup>er</sup> adjoint, préside la séance pour cet ordre du jour.

L'ensemble des membres présents approuve le compte de gestion.

Mme Le Maire revient en salle à 19h24

### **3. Affection**

Le conseil décide d'affecter la somme de 50.000 € du compte fonctionnement au compte investissement de la Commune.

### **4. Vote du budget 2021**

Mme le Maire présente la proposition de budget pour l'année 2021.

Il est rappelé que des dépenses sont prévues pour l'église, qui ne peuvent être retardées en raison de son état. Un diagnostic technique va être effectué courant l'été 2021. Le coût annoncé par l'ADAC était de 15.000€ mais d'après le rapport reçu ce jour (non encore étudié), le coût serait de 40.000 €.

Par ailleurs, des travaux d'urgence pour la toiture devront être engagés pour un montant de 5000 € ainsi qu'il a été annoncé par le Conservateur du Patrimoine.

Des sommes complémentaires sont allouées pour les travaux de voirie.

Des dépenses seront à prévoir pour le tracteur tondeuse qui est toujours en panne à ce jour.

A cette occasion et l'accord des membres du conseil, est inscrit à l'ordre du jour le vote des taux de la fiscalité applicables sur le territoire communal. Mme le Maire présente une simulation réalisée par le service des impôts sur les produits qui pourraient être obtenus si une augmentation de 2% était pratiquée pour la taxe foncière sur les terrains bâtis. Cela représente 2000 €. Compte tenu de la conjoncture actuelle et du faible enjeu, il est décidé de maintenir les taux de l'an passé :

- \* taxe foncière sur le bâti : 37,76 %
- \* taxe foncière sur le non bâti : 69,29 %

Le conseil municipal demande à revoir les tarifs de concessions du cimetière.

#### **5. Demande de subvention des associations**

Mme le Maire présente les demandes de subventions reçues pour l'année 2021.

Etant ici précisé que M. GROSBOIS, M. GIROUARD et Mme PLOUZEAU Clémence en leur qualité de membres du bureau du Comité des Fêtes ne participent pas au débat et au vote pour la subvention allouée au Comité des Fêtes, de même que Mme le Maire en sa qualité de maire et bénévole au Comité des Fêtes.

La somme de 300 € est allouée au Comité des fêtes des trois vallées regroupant Couziers, St Germain et Thizay.

M. GROISBOIS informe le conseil d'une demande du Président du syndicat de Chasse visant à obtenir une augmentation de la subvention. Le Conseil décide d'attribuer la somme de 150 € (étant ici précisé que M. FOUGERAY Arnaud ne participe pas au débat et au vote compte tenu de sa qualité d'adhérent au syndicat). Il est rappelé que ce sont les chasseurs qui effectuent le débroussaillage des abords des forêts et des bois sur le territoire communal.

L'ensemble des membres du conseil approuvent les demandes des subventions pour la Coopérative scolaire (500 €) la sécurité routière (40 €) et l'association Lire et Dire (100 €).

Mme le Maire précise avoir reçu d'autres demandes de subventions (du secours populaire et du Comité de Jumelage de Bané-en Afrique) mai il est décidé de ne pas donner suite à ces demandes.

#### **6. Subvention SOCLE 2021**

Mme le Maire précise avoir été contactée par M. Le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire concernant la subvention SOCLE 2021. Elle précise avoir omis de faire la demande et qu'il est possible de régulariser.

L'ensemble des membres du Conseil donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire la demande de subvention.

#### **7. Devis pour l'école numérique**

Le devis du matériel pour demander la subvention « école numérique » a été reçu. Il est de l'ordre de 5000€. M. GIROUARD expose les critères d'attribution de la subvention : le projet doit être de 3500 €, ni plus ni moins car seule cette somme est subventionnée. La classe des maternels est exclue du dispositif.

Il est décidé de valider le principe de la demande de subvention pour l'école de St Germain sur Vienne et tous pouvoirs sont donnés à Mme le Maire à ce sujet. Par contre, M. BALU et M. GIROUARD se chargent de revoir le devis et de contacter d'autres entreprises.

#### **8. Questions diverses**

- M. et Mme MARESTE demandent s'il est possible de louer le gîte de la mairie jusqu'au 31 Juillet. Le conseil donne son accord. Il est demandé de refaire le point avec lui courant juillet pour savoir où en est son projet ainsi qu'une date limite car des demandes de locations pour le mois d'août 2021 sont arrivées en mairie.
- Petit point sur les ateliers du projet de territoire avec la CCCVL :  
Tous les participants ont apprécié ces ateliers où chacun a pu exprimer son avis. Nous attendons le retour lors des prochaines réunions.

- Itinéraire de la Loire à vélo : la CCCVL a répondu, lors de la commission Tourisme, ne pas avoir les moyens financiers d'entretenir cette voie.
- Visite du Restaurant :  
Le plan du bâtiment est à récupérer ainsi que les diagnostics techniques que le vendeur doit établir. Le prix demandé par le vendeur est de 170 000€.  
Les locaux sont très grands avec 5 chambres comprenant une salle d'eau chacune pour la partie hôtel, une petite salle de restaurant avec la salle en bas comprenant le bar, sur la gauche arrière cuisine avec épicerie + la grande salle. Il n'y a plus de chauffage central, l'électricité est à refaire, les fenêtres sont en simple vitrage. Mme la Maire a vu M. Paumier qui appuie notre demande auprès de l'ADAC afin de voir si un projet est possible sur ce site. Les conseillers doivent réfléchir à un projet cohérent sur ce site afin que la mairie se positionne ou non sur ce site.
- Fontaine de Malheur : M Clerc (exploitant) n'est pas contre le projet. Il émet une réserve en raison de la nouvelle carte concernant les cours d'eau avec bandes plus larges qui ne doivent ni être traitée. Le conseil vérifie que la fontaine n'est pas considérée comme cours d'eau. Si ça le devient il perd en terrain, une autre solution devrait être envisagée.
- Demande de logement pour professionnel : les services de la DDT ont indiqué qu'il faut faire une demande auprès de la préfecture pour obtenir une dérogation pour la destination du logement conventionné. Un délai d'un mois doit être observé.
- Droit de préemption : le maire explique ne pas avoir exercé le droit de préemption pour la vente de la maison située à la Chaussée, appartenant anciennement à la famille ARCHAMBAULT.

Fin : 22h07